

# Règlement d'ordre intérieur

---

La Ferme Nos Pilifs asbl  
Trassersweg, 347  
1120 Bruxelles  
Tel : 02/262.11.06  
Fax : 02/268.62.84  
[animation@pilifs.be](mailto:animation@pilifs.be)  
[www.fermenospilifs.be](http://www.fermenospilifs.be)

Responsable de la Ferme d'animation :  
LEGRAND Julie  
[jlq@pilifs.be](mailto:jlq@pilifs.be)

*Ce règlement d'ordre intérieur est rédigé dans le but d'écrire les différentes règles propres à la ferme d'animation et sans préjudice au règlement de travail de la Ferme Nos Pilifs ASBL*

## Règlement d'ordre général

La philosophie de la Ferme Nos Pilifs est basée sur le **respect** dans la différence et sur la **tolérance** des convictions de chacun. Pour cela, nous souhaitons que chacun puisse trouver une écoute et un moyen d'expression respectueux de tous.

### Lieux d'activité

Toutes les activités se font au départ de la Ferme Nos Pilifs ASBL, 347 Trassersweg à 1120 Bruxelles.

- *Dans la Ferme* : L'accueil des enfants se fait dans les bâtiments de la ferme. Une salle est prévue à cet effet. Nous y accueillons 40 enfants et les accompagnateurs.

Toute la partie ouverte au public est accessible pour les activités de la ferme d'animation : la grande pelouse, le terrain d'aventure, le parc animalier, les potagers, tous les enclos pour animaux et les chemins qui y conduisent. Dans certaines circonstances et toujours avec l'accompagnement d'un membre du personnel de la ferme, l'espace privé est accessible (la cour arrière, l'écurie des chevaux de trait, ...)

- *En dehors de la Ferme* : les animateurs peuvent organiser des animations en dehors de la ferme à condition que l'encadrement des enfants soit permanent et sûr

### Le temps d'accueil

- *Les activités de vacances* : organisation de stages (plaine de vacances agréée par l'ONE) pendant toutes les vacances scolaires de Carnaval, Pâques, été (juillet et août) et Toussaint. Les activités sont à destination des enfants de 4 à 11 ans.

La nature de nos activités nous différencie d'une garderie. En tant qu'organisme d'ErE (éducation relative à l'environnement) nous offrons des stages élaborés autour d'une thématique précise. Par conséquent, les vacances de Pâques sont construites autour du même thème pour les deux semaines, les vacances de juillet s'articulent aussi de cette façon durant 4 semaines tout comme le mois d'août. **En conclusion, un enfant ne pourra être inscrit plus d'une semaine pendant les congés de Pâques, de juillet et d'août.** De plus, nos stages étant prévus pour accueillir un maximum de 40 enfants par semaine, nous trouvons agréable de laisser la possibilité à chacun d'y réserver une place.

- *Les activités scolaires* : la Ferme accueille des classes et des groupes parascolaires (ou autres organisations qui en fait la demande) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de l'année scolaire.
- *Les autres activités* : le mercredi après-midi et samedis, la Ferme organise des anniversaires. C'est l'occasion d'accueillir aussi certaines associations qui ne peuvent venir pendant les heures scolaires.

## Les enfants accueillis

Durant les plaines de vacances nous accueillons les enfants de 4 à 11 ans ainsi que des enfants porteurs d'un handicap. **Pour les enfants porteurs d'un handicap, il est obligatoire de contacter l'équipe pédagogique avant inscription.**

## Le personnel

L'équipe de la ferme d'animation est constituée de

- Un *responsable* de section
- Deux *moniteurs* permanents brevetés
- Sept *travailleurs animateurs*
- Les *étudiants* engagés pour l'encadrement des enfants pendant les stages
- Les *enseignants* ou personnes responsables des groupes pendant les animations en période scolaire. Un accompagnateur (enseignant ou pas) de l'école doit assurer l'encadrement disciplinaire dans chaque groupe. Nous exigeons que chaque accompagnateur (pour les écoles) suive le groupe dans toutes les activités et les temps libres.

La Ferme Nos Pilifs est, rappelons-le, une entreprise de travail adapté et emploie donc des personnes en situation de handicap. Dans un esprit d'intégration nous impliquons les travailleurs dans les animations en fonction de leurs souhaits et de leurs possibilités. Tout en leur laissant la liberté de conduire l'animation comme ils l'ont conçue, nous demandons aux accompagnateurs de veiller à l'encadrement des enfants.

## Le choix des activités

Les activités sont choisies en fonction des objectifs recherchés par la ferme d'animation.

Le choix des activités doit développer la personnalité, la créativité, la sociabilité. Les enfants doivent être valorisés, se sentir reconnus et intégrés au groupe. Ainsi l'animateur veillera à la participation de tous, tout en respectant la liberté de l'enfant..

Nous veillons particulièrement à la qualité pédagogique dans l'exécution et le résultat des animations. Nous concevons et adaptons les activités en fonction de l'âge des participants, de la météo, de l'espace, du matériel et des critères de sécurité.

Nous prévoyons le programme d'activités en fonction des besoins des enfants. Ainsi, nous prévoyons des temps de pause réguliers en donnant la possibilité de se reposer, se rendre aux sanitaires et se restaurer.

## **La sécurité et l'hygiène**

Les règles de sécurité et d'hygiène doivent être respectées par tous.

- *L'hygiène :*
  - Les moniteurs veillent à l'hygiène corporelle des enfants et particulièrement des mains. Avant chaque activité culinaire ou repas, les enfants doivent s'être lavé les mains et avoir des vêtements suffisamment propres.
  - Les enfants ont toujours la possibilité d'aller aux toilettes, minimum par deux et en avertissant le moniteur de son groupe.
  - Les locaux sont nettoyés chaque fin de journée par l'équipe.
  - Les moniteurs veillent en tout temps à l'ordre général et à la propreté du matériel.
  - Les moniteurs ne peuvent en aucun cas fumer en présence des enfants ou boire des boissons alcoolisées ainsi que prendre toutes substances douteuses (boisson stimulante, médicament, ...)
  
- *La sécurité :*
  - Les enfants doivent être encadrés en tout temps.
  - Les enfants ne pourront se mouvoir librement que dans les espaces délimités à l'avance par les moniteurs.
  - Les moniteurs ne peuvent demander à l'enfant de se surpasser ou de l'amener dans des situations qu'ils savent dangereuses.
  - Chacun doit utiliser les garants de sécurité et observer les règles. Par exemple : mettre le casque pour monter à cheval, rester assis dans la calèche, rester en groupe quand on rentre dans les enclos,...
  - En aucun cas les moniteurs ne peuvent recourir à la violence pour se faire respecter ou pour tout autre raison

## **Règlement des stages**

### **A l'intérieur:**

- Durant les garderies du matin et du soir, des jeux d'éveil et de société sont disponibles. Ils se jouent dans le calme. Les jeux et matériaux utilisés sont remis à leur place.
- Pendant les pauses, après avoir nettoyé sa place, il est possible de dessiner ou lire. Un coin calme est mis à disposition pour lire et une table propre utilisée pour dessiner.
- Chacun attend avant de manger que tout le monde soit servi et qu'un animateur ait souhaité «bon appétit».
- Chacun jette ses déchets en veillant au tri dans la poubelle désignée.
- Chaque enfant aide à ranger avec l'animateur quand l'animation est terminée, donne un coup de main et respecte le matériel et les règles établies.
- Dans les toilettes, chacun veille à respecter la propreté du sol et à ne pas gaspiller l'eau, ainsi qu'à l'utilisation parcimonieuse du papier de toilette.

### **A l'extérieur:**

- Nous restons en groupe durant les animations
- Nous secouons nos pieds afin d'enlever toute crasse et de respecter la propreté des locaux.
- Nous allons jouer dans le terrain d'aventure à midi en respectant les limites qui ont été données.
- Pendant les pauses, lorsque plusieurs enfants doivent aller aux toilettes, l'animateur forme un groupe, qui part ensemble et revient ensemble.
- Lorsque le groupe s'approche d'un animal, il doit le faire dans le calme, sans cri, bousculade ou geste brusque. Les enfants doivent veiller à respecter les règles de sécurité, sous la surveillance des moniteurs (ne pas se mettre derrière le cheval, ne pas se lever dans la calèche...).
- Les enfants manipulent avec attention les différents outils nécessaires pour le travail à la ferme. Les moniteurs leur montre l'utilisation correcte et les informe sur les règles de sécurité.

### **Avis aux parents...**

- Nous vous rappelons l'importance de respecter les heures indiquées pour amener vos enfants au stage. Il en va de même pour le retour.
- Toute absence sera motivée à l'avance ou dès que possible.
- Dès que votre enfant est à la Ferme Nos Pilifs, il est pris en charge et parfois il se peut que votre départ lui soit difficile. Pour cette raison, nous vous demandons de ne pas venir durant les animations sans raison importante. Pour ainsi ne pas perturber le groupe en animation.
- Nous rappelons qu'un enfant ne participe qu'à une seule semaine de stage par stage (ce qui concerne les congés de Pâques, de juillet et d'août).